PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de L'architecture et du patrimoine de Haute Loire

Affaire suivie par Jérôme Cognet – Benjamin Joly

Courriel : udap.haute-loire@culture.gouv.fr
Tél. : 04 71 04 59 59

Objet : Création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre-aux-Liens

Réf. : JC/MJP/2025

Le Puy en Velay, Le 5/12/2025

L'architecte des bâtiments de France

A

Monsieur Le maire
8 place de la Mairie
43150 Laussonne

Objet : commune de Laussonne – création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre-aux-Liens, monument historique.
PJ : projet de périmètre délimité des abords

Monsieur le maire,

En application des articles L.621-30 et R.621-92 et suivants du code du patrimoine, et à la suite de votre demande du 24 novembre 2025, j'émets un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Laussonne, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 15 septembre 1993.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jérôme COGNET
Architecte des bâtiments de France
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Haute-Loire